

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 31 janvier 2017, de 19 h 30 à 21 h 33, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Martine Duquet
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et aux résidents de Sainte-Apolline qui se sont déplacés pour assister à la séance publique.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-17-01-31-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que présenté en précisant que le point 8.3 sera traité avant les points prioritaires.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 31 janvier 2017 à 19 h 30
au centre administratif de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**
- 4.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2016**
- 5.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1- Mandat de négociation de la nouvelle entente locale des membres du personnel professionnel
 - 6.2- Mandat de négociation de la nouvelle entente locale des membres du personnel de soutien
 - 6.3- Établissement de liens de complémentarité entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le conseil d'établissement du centre de formation professionnelle de l'Envolée
 - 6.4- Nomination d'un commissaire-parent au comité exécutif
 - 6.5- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2017-2020
 - 6.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 6.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 6.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)
 - 6.9- Demande d'autorisation provisoire pour le programme « Opération d'équipements de production – DEP 5310 »
- 7.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 7.1- Comité de parents
 - 7.2- Comité consultatif du transport
 - 7.3- Comité EHDAA
 - 7.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 29 septembre 2016
 - 7.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2016 et orientations
- 8.- **INFORMATIONS**
 - 8.1- Lettre du Ministre – Cours d'éducation financière pour les élèves de 5^e secondaire
 - 8.2- Lettre du Ministre – Demande de dérogation à l'horaire officiel des épreuves ministérielles pour les élèves inscrits à l'école de l'Envol
 - 8.3- Lettre de la mairesse de Sainte-Apolline-de-Patton – Avis – École en transition et fermeture
 - 8.4- Présentation Projet M (Plan triennal de développement des programmes d'études professionnelles et techniques 2016-2019)
- 9.- **RÉGIE INTERNE**
10. **SUJETS DIVERS**
- 11.- **DOCUMENTATION**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**
- 13.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016**

CC-7-01-31-02

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

CC-17-01-31-03

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

5.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Karine Nadeau, mairesse de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse aux membres du conseil en tant que représentante des résidents de la municipalité. Mme Nadeau demande aux membres du conseil d'annuler l'année de transition figurant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire ou d'offrir une année de sursis à l'école de Sainte-Apolline pour la maintenir ouverte.

M. Jacke Deschênes, nouveau résident, mais originaire de Sainte-Apolline-de-Patton, prend la parole à la défense de l'école de Sainte-Apolline et de l'importance pour les jeunes enfants de fréquenter l'école de quartier.

Mme Stéphanie Nadeau, enseignante à l'école de Sainte-Apolline en classe de 1^{re}-2^e-3^e année, s'adresse aux membres du conseil pour souligner les initiatives et projets de l'école et du milieu, dont L'ÉcoRéussite.

M. Alain Grenier, président, précise aux membres du public, que lors de la présente séance du conseil, les commissaires adopteront le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2017-2020* et non les actes d'établissement qui ont pour but de confirmer le maintien ou la fermeture des écoles. Une réflexion sera faite ultérieurement après la période des inscriptions. La décision sera prise lors de la séance ordinaire publique du 28 mars 2017.

8.3- **Lettre de la mairesse de Sainte-Apolline-de-Patton – Avis – École en transition et fermeture**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la mairesse de Sainte-Apolline-de-Patton ayant pour objet le statut de l'école de

Sainte-Apolline indiqué dans le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire 2017-2020*.

6.- DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1- Mandat de négociation de la nouvelle entente locale des membres du personnel professionnel

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entrée en vigueur de l'Entente nationale 2015-2020 des membres du personnel professionnel le 30 juin dernier;

ATTENDU la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (RLRQ, chapitre R-8.2) qui prévoit la négociation de matières locales et d'arrangements locaux;

ATTENDU les discussions préalables tenues avec les représentants du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches et la volonté des parties de mettre en place un comité de négociation composé de représentants de chacune des parties;

ATTENDU la formation d'un comité patronal de négociation formé de M. Jean-Marc Jean, directeur des Services éducatifs, M. Jean Roy, directeur adjoint à l'école secondaire de Saint-Anselme et à l'école primaire Provencher et de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des gestionnaires lors de la rencontre du comité consultatif de gestion du 19 octobre 2016;

ATTENDU les mandats reçus des membres du conseil des commissaires pour la négociation de la convention collective locale et des arrangements locaux conformément au *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accordent au comité patronal de négociation le mandat de négocier avec le Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches le contenu de la prochaine Entente locale.

Adopté.-

6.2- Mandat de négociation de la nouvelle entente locale des membres du personnel de soutien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entrée en vigueur de l'Entente nationale 2015-2020 des membres du personnel de soutien le 30 juin dernier;

ATTENDU la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (RLRQ, chapitre R-8.2) qui prévoit la négociation de matières locales et d'arrangements locaux;

ATTENDU les discussions préalables tenues avec les représentants du Syndicat Soutien Scolaire Bellimont et la volonté des parties de mettre en place un comité de négociation composé de représentants de chacune des parties;

ATTENDU la formation d'un comité patronal de négociation formé de Mme Marie-André Gilbert, directrice à l'école secondaire de Saint-Anselme, Mme Sophie Labbé, directrice à l'école primaire Provencher et de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines;

CC-17-01-31-04

ATTENDU la consultation effectuée auprès des gestionnaires lors de la rencontre du comité consultatif de gestion du 19 octobre 2016;

ATTENDU les mandats reçus des membres du conseil des commissaires pour la négociation de la convention collective locale et des arrangements locaux conformément au *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*.

CC-17-01-31-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accordent au comité patronal de négociation le mandat de négocier avec le Syndicat Soutien Scolaire Bellimont le contenu de la prochaine Entente locale.

Adopté.-

6.3- Établissement de liens de complémentarité entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le conseil d'établissement du centre de formation professionnelle de l'Envolée

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2015-2016;

ATTENDU le surplus cumulé des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la situation financière du Centre de formation professionnelle de l'Envolée;

ATTENDU QUE l'article 104 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que tout commissaire peut participer aux séances du conseil d'établissement, s'il exécute un mandat qui lui est confié en application du paragraphe 4° de l'article 176.1, mais sans droit de vote.

CC-17-01-31-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires confient à monsieur le commissaire Bernard Therrien le mandat de participer, sans droit de vote, aux travaux du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de l'Envolée, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adopté.-

6.4- Nomination d'un commissaire-parent au comité exécutif

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* « ... Le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif. Le poste d'un membre du comité exécutif ayant le droit de vote devient vacant dans les mêmes cas que ce qui est prévu pour les commissaires élus en application de la *Loi sur les élections scolaires* (chapitre E-2.3). Il est alors comblé en suivant la procédure prévue pour sa désignation, mais seulement pour la durée non écoulée du mandat »;

ATTENDU la résolution n° CC-14-11-18-09, adoptée par les membres du conseil, qui stipule que le mandat des membres du comité exécutif est de **quatre (4) ans**, à l'exception de celui du commissaire-parent, dont le mandat est de **deux (2) ans**;

ATTENDU la fin du mandat de madame Amélie Pelletier, commissaire-parent, membre du comité exécutif.

CC-17-01-31-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur le commissaire-parent Éric Gauthier soit nommé membre du comité exécutif;

QUE la résolution n° CC-14-11-18-10 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

6.5- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2017-2020

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la commission scolaire doit établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU la consultation menée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193;

ATTENDU la consultation menée auprès de l'ensemble des municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-17-01-31-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent le plan triennal 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 tel que rédigé au document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*, version du 31 janvier 2017 et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE, selon ce plan triennal de répartition et de destination des immeubles, une liste des écoles et des centres de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit déterminée et que les actes d'établissement soient délivrés.

Adopté.-

6.6- Adjudication de contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 16 novembre 2016 pour le projet de remplacement de la chaudière électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 décembre 2016 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme LGT inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Groupe Corriveau EPC inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 127 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'autorisation reçue le 31 mai 2016 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'utiliser la somme résiduelle qui s'est dégagée à la suite des projets initialement approuvés dans la programmation de la mesure « Maintien des bâtiments » 2013-2014.

CC-17-01-31-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'autorisation obtenue par la mesure « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme LGT inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement de la chaudière électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Groupe Corriveau EPC inc. pour un montant de 127 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6.7- Adjudication de contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 29 novembre 2016 pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 janvier 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme LGT inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Corriveau entrepreneur-électricien, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 302 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'autorisation reçue le 27 mai 2016 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'utiliser la somme résiduelle qui s'est dégagée à la suite des projets initialement approuvés dans la programmation de la mesure « Maintien des bâtiments » 2012-2013.

CC-17-01-31-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'autorisation obtenue par la mesure « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme LGT inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Corriveau entrepreneur-électricien pour un montant de 302 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6.8- Adjudication de contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 5 décembre 2016 pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 janvier 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Les électriciens Desjardins inc.	88 850,00 \$	1
Les installations Électriques MONSIEUR WATT	96 635,00 \$	2
Gémintech inc.	107 700,38 \$	3
MG2 Énergie	142 765,00 \$	4
Corriveau Entrepreneur Électricien inc.	157 920,00 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme WSP Canada inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Les Électriciens Desjardins inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 88 850 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'autorisation reçue le 31 mai 2016 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'utiliser la somme résiduelle qui s'est dégagée à la suite des projets initialement approuvés dans la programmation de la mesure « Maintien des bâtiments » 2013-2014.

CC-17-01-31-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'autorisation obtenue par la mesure « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme WSP Canada inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de l'entrée électrique (2017) à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Les Électriciens Desjardins inc. pour un montant de 88 850 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6.9- Demande d'autorisation provisoire pour le programme « Opération d'équipements de production – DEP 5310 »

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU que l'autorisation provisoire pour le programme *Opération d'équipements de production – DEP 5310* vient à échéance en juin 2017;

ATTENDU QUE le centre sectoriel des plastiques de Saint-Damien (CSP) dispense ce diplôme d'études professionnelles (DEP) depuis maintenant six ans dans le cadre de l'autorisation provisoire – secteur plastique;

ATTENDU QUE le centre de formation professionnelle de l'Envolée (CFPE) dispense ce DEP depuis maintenant cinq ans dans le cadre de la même autorisation – secteur métal;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des plans de développement de la formation professionnelle de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE cette demande doit recevoir l'aval du comité régional des directeurs généraux (CRDG);

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution de la commission scolaire;

ATTENDU QUE ce programme de DEP répond à un besoin de main-d'œuvre de plusieurs entreprises des MRC de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet, qui nous ont signalé des pénuries de main-d'œuvre qualifiée au niveau des opérateurs des machines d'usinage, des machines de tôlerie (opérateurs de presses plieuses, opérateurs de lasers et opérateurs de poinçonneuses) et des opérateurs de machines de traitement des matières plastiques.

CC-17-01-31-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'une demande d'appui soit adressée au comité régional des directeurs généraux (CRDG) dans le but de présenter une demande d'autorisation provisoire pour le programme *Opération d'équipements de production – DEP 5310* en formation professionnelle, et ce, à compter de l'automne 2017.

Adopté.-

7.- RAPPORT DES COMITÉS

7.1- Comité de parents

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, mentionne les sujets traités à la rencontre du 5 décembre 2016. La vice-présidente du comité de parents, Mme Kathia Falardeau a remis sa démission. Les membres du comité ont procédé à la nomination de Mme Isabelle Vaillancourt à titre de vice-présidente.

7.2- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 21 février 2017.

7.3- Comité EHDAA

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 1^{er} février 2017.

7.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 29 septembre 2016

Le président, M. Alain Grenier, et le directeur général, M. André Chamard, présentent et commentent le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 29 septembre 2016.

7.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2016 et orientations

Mme Johanne Talbot, commissaire, présente le document portant sur les orientations et le compte rendu de la rencontre du comité de développement jeunesse du 7 décembre 2016 et fait un retour sur les principaux sujets traités.

8.- INFORMATIONS

8.1- Lettre du Ministre – Cours d'éducation financière pour les élèves de 5^e secondaire

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre annonçant l'ajout de cours d'éducation financière pour les élèves de 5^e secondaire à partir de 2017-2018.

8.2- Lettre du Ministre – Demande de dérogation à l'horaire officiel des épreuves ministérielles pour les élèves inscrits à l'école de l'Envol

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre autorisant une dérogation à l'horaire officiel des épreuves ministérielles pour les élèves inscrits à l'école de l'Envol.

8.4- Présentation du projet M (Plan triennal de développement des programmes d'études professionnelles et techniques (2016-2019))

Le président, M. Alain Grenier, et le directeur général, M. André Chamard, commentent la présentation du projet M. Des renseignements supplémentaires seront communiqués ultérieurement à ce sujet.

9.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

10.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

11.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

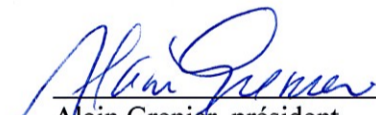
Mme Édith Dubé, commissaire-parent, souhaite obtenir des détails sur la présence de M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à l'école secondaire de Saint-Charles le 23 janvier dernier. Le projet de développement sur les fonctions exécutives de M. Alain Caron, psychologue, en collaboration avec la commission scolaire a, entre autres, été présenté au Ministre.

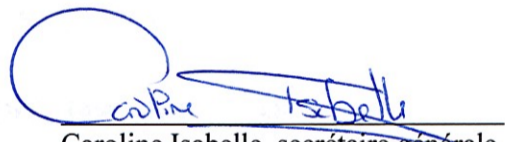
Mme Lise Tremblay, commissaire, souhaite obtenir de l'information sur les projets en développement pour la valorisation de l'école publique. M. André Chamard, directeur général, explique le processus en cours à la commission scolaire. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité plénier.

13.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire, Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 33.


Alain Grenier, président


Caroline Isabelle, secrétaire générale